

Metz, le 11 avril 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27 – 06 71 51 60 28
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Directeur
SODEVAM
La Fabrique D.Q.V.
14bis Boulevard Paixhans – CS 50584
57011 METZ Cedex

OBJET : Création des tranches 2 et 3 du lotissement « Le coteau Driant » sur la commune d'Ars-sur-Moselle -Porter à connaissance EP – Demande de compléments n°1

RÉF. : Dossier CASCADE n° 57-2024-00571

P.J. :

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception en date du 4 avril 2025 les compléments relatifs à votre dossier déposé le 18 septembre 2024 de «porter à connaissance eaux pluviales » au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement concernant la création des tranches 2 et 3 du lotissement "Le Coteau Driant" sur la commune de Ars-sur-Moselle.

Après examen, je vous informe que le dossier est **recevable**.

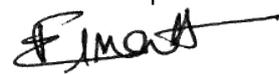
Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé. La présente lettre clôt la procédure de "porter à connaissance".

Copie de ce courrier sera adressé à la mairie de la commune d'Ars sur Moselle pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ce document sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de porter à connaissance sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers durant un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique. (<https://www.telerecours.fr/>).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
par intérim



Astride ERMAN

Copie transmis pour information à :

- INFRA Services – Mme Juliette Delphigué

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)